Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_141-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE *(à partir de 20h25, point 1.4)* , Paul MEURICE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU *(à partir de 21h05, point 1.9)*, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS *(à partir de 20h25, point 1.4)*, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Michel BARBE à Christophe MARTINS, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Candide RICHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE (*jusqu'à 21h05*).

La séance est ouverte à 20h00.
Jean-Yves CLOUET est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26 *(jusqu'à 20h25)*, 28 *(jusqu'à 21h05)* puis 29 *(à partir de 21h05)*
Pouvoirs : 4 (*jusqu'à 21h05*), puis 3
Votants : 30 *(jusqu'à 20h25)*, 32 *(à partir de 21h05)*
Quorum : 17

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

N° Délibération CC/2026/141

EXPOSE DES MOTIFS

L'agent occupant le poste de gestionnaire des ressources humaines reprend progressivement ses fonctions à l'issue d'un arrêt maladie. Cette reprise progressive ne permet pas, sur la période considérée, d'absorber l'ensemble de la charge de travail liées aux missions de gestion du personnel de Montfort Communauté.

Afin de garantir la continuité et la qualité du service Ressources Humaines pendant cette période transitoire, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement les moyens humains du service. Il est ainsi proposé de créer un emploi non permanent à temps complet, filière administrative, sur le grade de rédacteur, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, et ce pour une durée de six mois.

L'agent recruté aura notamment pour mission d'assurer le suivi administratif des dossiers individuels des agents, de réaliser les missions de paie ainsi que le suivi des absences et du temps de travail.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_141-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Le recrutement sera effectué par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de six mois au maximum sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. La rémunération sera fixée en référence au cadre d'emplois correspondant aux fonctions exercées, en tenant compte notamment des qualifications et de l'expérience du candidat retenu.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu la Loi n°82-213 du 02.03.82 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.1 à L.353-1, L.4, L.313-1, L.332-8 et L.332-14, L. 332-8 2° ;
Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent, compte tenu de l'accroissement d'activité du service ressources humaines, sur le grade de rédacteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise la création d'un poste non permanent de gestionnaire Ressources Humaines à temps complet, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux dans les conditions définies ci-dessus ;

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,